

Étudiants Internationaux
SE CONNECTENT



International Student
CONNECT

ÉCOLES PUBLIQUES

Les écoles élémentaires comportent des classes de maternelle et de jardin d'enfants ainsi que des classes de la 1^{re} à la 8^e année. En général, les enfants commencent l'école à l'âge de 4 ou 5 ans. Certaines régions ont des écoles intermédiaires ou des écoles primaires publiques, cycle moyen, pour les élèves de la 6^e année ou de la 7^e et 8^e année. Les écoles secondaires offrent des classes de la 9^e à la 12^e année.

Pour inscrire vos enfants à l'école pour la première fois, vous devez communiquer avec votre conseil scolaire local. L'école évaluera vos enfants pour déterminer le niveau auquel ils doivent être inscrits. Un soutien à l'apprentissage de la langue est offert aux élèves qui apprennent l'anglais

- Pour vous renseigner au sujet des écoles publiques en Ontario, rendez-vous sur le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca.
- Lisez les guides des écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario à www.etablissement.org ou <http://trouvelien.at/058>.

CONSEILS SCOLAIRES

Il y a quatre types de conseils scolaires publics en Ontario :

- - Écoles publiques de langue anglaise
- - Écoles catholiques de langue anglaise
- - Écoles publiques de langue française
- - Écoles catholiques de langue française

Pour obtenir une liste des administrations et des conseils scolaires, consultez le site Web du ministère de l'Éducation www.edu.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/059>.

MATERNELLE ET JARDIN D'ENFANTS À TEMPS PLEIN

Toutes les écoles publiques et catholiques en Ontario offrent un programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans.

Certaines écoles offrent également des programmes parascolaires avant et après la classe pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/028>.

ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS

De nombreux conseils scolaires offrent un enseignement en français aux enfants dont les parents sont de langue maternelle française. Pour en apprendre davantage au sujet des écoles francophones, consultez le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/027>.

INSTRUCTION EN FRANÇAIS

Les écoles publiques et catholiques de langue anglaise offrent trois types d'instruction en français. Communiquez avec votre conseil scolaire local pour savoir quels programmes sont offerts aux élèves dans votre région :

- Programme de base de français – les élèves étudient le français en tant que matière.
- Programme intensif de français – les élèves étudient le français en tant que matière, et le français est la langue d'enseignement pour au moins une autre matière.
- Programme d'immersion en français – les élèves étudient le français en tant que matière, et le français est la langue d'enseignement pour au moins deux autres matières.





LE SAVIEZ-VOUS ?

Les écoles catholiques et publiques de langue anglaise offrent des cours de FLS ou Français langue seconde. Le français est une matière obligatoire pour la plupart des élèves.

NOTE IMPORTANTE

L'accès aux écoles publiques en Ontario est gratuit pour les enfants et les adolescents. Tous les enfants âgés de 6 à 18 ans doivent aller à l'école.

Pour en apprendre davantage au sujet des programmes Français langue seconde, consultez le site Web du ministère de l'Éducation à www.edu.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/027>.

BESOINS PARTICULIERS

Des programmes sont offerts aux enfants qui ont des besoins particuliers sur le plan physique, intellectuel, de la communication ou du comportement, afin qu'ils puissent profiter pleinement de leurs expériences scolaires. Les écoles offrent également un soutien aux élèves ayant des troubles d'apprentissage. Pour vous renseigner au sujet de ces programmes, consultez le site Web du ministère de l'Éducation à: www.edu.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/060>.